

« Le plus beau des Noëls commence par un dessin »

Règlement du concours de dessins pour l'affichage communal de fin d'année 2025

1/ Objet du concours

Dans le cadre de ses animations de fin d'année, la commune de Saucats organise un concours de dessins, ouvert aux enfants âgés de 6 à 11 ans en vue de valoriser ces dessins au travers de l'affichage traditionnel des fêtes de fin d'année. Tous les dessins qui seront réalisés feront l'objet d'une exposition dans le sas de la mairie pendant les vacances de Noël. Seuls trois d'entre eux, à raison d'un par tranche d'âge, seront sélectionnés par le jury et utilisés pour la conception des affiches qui seront placées sur les panneaux d'affichage communaux à partir du lundi 22 décembre. Ils seront également publiés sur le site internet, la page Facebook de la Ville, l'application Maires et Citoyens ainsi que dans Le Saucatais.

2/ Qui peut participer ?

Le concours est ouvert exclusivement aux enfants âgés de 6 à 11 ans inclus, domiciliés sur la commune de Saucats. Les enfants seront ensuite classés en 3 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : 2019-2020 **GS-CP**
- Catégorie 2 : 2018-2017 **CE1-CE2**
- Catégorie 3 : 2015-2016 **CM1-CM2**

3/Date du concours

Le concours aura lieu du mercredi 13 octobre au mercredi 12 novembre 2024. Les gagnants seront contactés individuellement puis les supports de communication de la commune prendront le relais (site internet, Facebook, Maires et Citoyens, ...).

4/Comment participer ?

Les enfants doivent produire un dessin répondant au sujet du concours « La magie des fêtes de fin d'année » et répondre aux conditions suivantes :

- Chaque dessin devra être réalisé sur une feuille **format A4**,
- Le dessin doit respecter le thème imposé (fêtes de fin d'année),
- Le dessin ou la peinture devra être aux couleurs des fêtes de fin d'année et non uniquement en noir et blanc (le blanc peut toutefois être utilisé pour représenter la neige ou la barbe du Père Noël),
- La technique de dessin est libre (feutres, peintures, crayons de couleur, pastels, ...sauf numérique et collages),
- Le dessin devra être réalisé exclusivement par **un enfant candidat et non par un adulte**,
- **Le dessin ne devra être ni recopié ni décalqué d'images existantes (pas de dessins animés)**,
- Chaque enfant sera limité à une seule participation.

Seuls les dessins remis entre le 13 octobre et le 12 novembre et respectant ces conditions seront acceptés.

IMPORTANT : Les enfants devront noter au dos du dessin de façon lisible (ou se faire aider d'un adulte) :

- Nom
- Prénom
- Année de naissance
- Catégorie dans laquelle ils candidatent (1, 2 ou 3 ou la classe selon leur année de naissance comme indiqué ci-dessus)
- Adresse
- Numéro de téléphone

Les dessins devront être déposés à l'accueil de la mairie et LSH aux heures d'ouverture ou dans les boîtes aux lettres.

5/Jury du concours

Le jury qui examinera les dessins soumis au concours sera composé des membres de Conseil municipal des jeunes et des membres de la Maisons Des Jeunes. Les membres de ce jury sont donc de fait exclus du concours en tant que participants et devront rester neutres. Chaque dessin sera numérisé pour être soumis au vote du jury de façon anonyme. Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner un vainqueur dans chaque catégorie. Les trois dessins gagnants seront ceux ayant récolté le plus de voix.

6/Vote

Le vote est possible du 13 au 21 Novembre à la Maison Des Jeunes. Le dépouillement aura lieu le samedi 22 novembre à 14h à la Maison Des Jeunes également.

7/Droit à l'image

La participation au concours autorise la mairie de Saucats à utiliser gratuitement les œuvres reçues sur la totalité des supports de communication existants.

8/ Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.